Modèle de texte de spécification pour le béton préfabriqué

certifié durable

Le béton préfabriqué utilisé pour ce projet doit provenir d'une entreprise titulaire d'un certificat CSC (ou équivalent). CSC est l'acronyme de Concrete Sustainability Council. Le CSC a créé un cadre qui peut être utilisé par les usines de béton (préfabriqué) pour valoriser leurs efforts en termes de responsabilité sociale des entreprises et d'approvisionnement durable par le biais d'un audit externe indépendant.

Un certificat CSC-XXX ou supérieur est requis pour ce projet.

(XXX = bronze, argent, or ou platine)

L'entrepreneur présentera au client le certificat CSC valide du producteur de béton avant le début des livraisons de béton. Une liste des producteurs de béton certifiés peut être consultée en ligne.

CSC - exigences essentielles pour déterminer l'équivalence

* La certification CSC couvre divers critères de durabilité de ses propres activités, y compris divers aspects sociaux, économiques et environnementaux considérés dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises.
* En outre, les principaux fournisseurs de matières premières (ciment et granulats) sont également inclus dans l'évaluation.
* La livraison des éléments en béton sur le chantier fait également partie du champ d'application.
* L'évaluation de la mesure dans laquelle les producteurs respectent les critères imposés est effectuée au moyen d'un audit externe réalisé par une tierce partie indépendante, elle-même accréditée conformément aux normes ISO 17021 et/ou ISO 17065.

Exigences supplémentaires

1. Béton ayant un impact limité sur le CO2 (uniquement pour le CSC argent ou supérieur)

Un niveau de réduction de CO2 YYY (selon le module CO2 du CSC ou équivalent) ou plus élevé est requis pour ce projet.

(YYY = 2 étoiles, 3 étoiles ou 4 étoiles)

Le module CO2 est un module volontaire et complémentaire au certificat de béton du CSC. Il a pour but de créer de la transparence en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production de béton et de classer et d'étiqueter le béton réduit en CO2 dans des classes de réduction de CO2.

Le tableau ci-dessous montre le niveau de réduction en fonction du nombre d'étoiles.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Classe de réduction du CO2 | Nombre d'étoiles | Impact de la réduction CO2-éq |
| 1 | \* | Pas d’application |
| 2 | \*\* | -40% |
| 3 | \*\*\* | -50% |
| 4 | \*\*\*\* | -60% |

1. Béton avec un contenu minimum de matériau recyclé (uniquement pour le CSC argent ou supérieur)

Un module R ZZZ (selon le module R du CSC ou équivalent) ou plus est requis pour ce projet.

(ZZZ = 1 étoile, 2 étoiles, 3 étoiles ou 4 étoiles)

Le module R est un module volontaire et complémentaire au certificat de béton du CSC. Il a pour but de rendre transparente l'utilisation de matériaux R (granulats recyclés, granulats secondaires ou granulats récupérés) dans le béton et de classer et d'étiqueter les bétons contenant des matériaux R dans des classes R.

Le tableau ci-dessous indique la teneur minimale en matériaux R par niveau.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Classe R  | Nombre d'étoiles | Teneur minimale en matériaux R |
| 1 | \* | 10% |
| 2 | \*\* | 20% |
| 3 | \*\*\* | 40% |
| 4 | \*\*\*\* | 80% |

Exemple

Pour ce projet, le béton préfabriqué nécessite un certificat CSC de niveau argent (ou supérieur), avec une exigence supplémentaire de réduction de CO2 de classe 3 et de classe R 2.